



HABITAT
PARTICIPATIF
FRANCE



Les intervenants de l'acte de construire

Maître d'ouvrage (MOA)

Le maître d'ouvrage est l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif, le calendrier et le budget du projet. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un ouvrage. Le maître d'ouvrage maîtrise l'idée de base du projet, et représente à ce titre les utilisateurs finaux à qui l'ouvrage est destiné. Le maître d'ouvrage est le commanditaire et le financeur du projet. Il peut être représenté par l'État, une collectivité, une entreprise publique ou privée, un particulier ou un groupe d'individus.

Les obligations du Maître d'Ouvrage

- Définir le programme de l'opération, ses objectifs et ses attendus
- Assurer le montage financier correspondant au programme
- Mettre en place le cadre juridique de l'opération au regard des intérêts en jeu, et les partenariats nécessaires
- Contractualiser la mission de maîtrise d'œuvre (Moe)
- Souscrire aux obligations réglementaires : assurances (DO, constructeur non réalisateur, garantie d'achèvement), commande des études à charge (étude de sol, RT2012...), missionner un contrôleur technique, un CSPS (coordonnateur sécurité, protection, santé), un OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) si nécessaire ou utile
- Souscrire aux obligations fiscales : TVA, taxes, droits d'enregistrement (session foncière)
- Suivre la phase chantier avec la Moe, faire la déclaration préalable du chantier, et vérifier que les entreprises sont assurées et respectent leurs obligations légales

Coordination du Mouvement National de l'Habitat Participatif - Habitat Participatif France
Lavoir du Buisson Saint-Louis, 8 rue du Buisson Saint-Louis 75010 PARIS

Coordinateur National : Ludovic Parenty - 04 91 00 32 91 - ludovic.parenty@habitatparticipatif-france.fr
contact@habitatparticipatif-france.fr - www.habitatparticipatif-france.fr

SIRET:80203354800032



HABITAT
PARTICIPATIF
FRANCE

Maître d'œuvre (MOE)

Le maître d'œuvre (MOE) désigne une personne ou entité chargée de la conception, de la passation des marchés et de la conduite opérationnelle des travaux pour le compte du maître d'ouvrage.

Il répond au programme fonctionnel et technique fixé par le maître d'ouvrage, éventuellement appuyé d'un AMO et/ou d'un programmiste. Véritable bras droit du maître d'ouvrage, il lui propose une solution technique et esthétique qui permet de réaliser ce programme, dans l'enveloppe budgétaire et les délais qui lui sont assignés.

Le plus souvent, c'est l'architecte qui est mandataire de la maîtrise d'œuvre et qui supervise l'ensemble des étapes du projet architectural, avec l'appui d'un bureau d'étude technique, d'un économiste ou d'autres partenaires, selon les particularités du projet.

Les obligations du Maître d'Œuvre

- Concevoir le projet (ce rôle est dévolu à un cabinet d'architectes si le projet dépasse 150m²SP)
- Elaborer le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Contrôler la bonne exécution des travaux
- Assurer l'interface entre le MOA et les entreprises chargées d'exécuter les travaux.

Assistant maître d'ouvrage (AMO)

L'assistant maître d'ouvrage est la personne ou l'entité qui assiste le maître d'ouvrage pour mener à bien son projet. Il veille aux intérêts du maître d'ouvrage en lui faisant bénéficier de son expertise technique et de son expérience et fait en sorte que le projet soit exécuté selon les modalités définies lors de son lancement.

Les missions de l'assistant maître d'ouvrage peuvent couvrir les tâches suivantes

- Aider le maître d'ouvrage à murir et viabiliser son projet
- Estimer le projet
- Aider le maître d'ouvrage à remplir ses obligations légales
- Lancer des consultations pour trouver les intervenants (MOE, entreprises, etc)
- Animer les réunions de chantier ou accompagner le MOA lors de ces réunions
- Vérifier les dépenses et les factures
- Être aux côtés du maître d'ouvrage pour effectuer les réceptions

Coordination du Mouvement National de l'Habitat Participatif - Habitat Participatif France
Lavoir du Buisson Saint-Louis, 8 rue du Buisson Saint-Louis 75010 PARIS

Coordinateur National : Ludovic Parenty - 04 91 00 32 91 - ludovic.parenty@habitatparticipatif-france.fr
contact@habitatparticipatif-france.fr - www.habitatparticipatif-france.fr

SIRET:80203354800032



HABITAT
PARTICIPATIF
FRANCE



Maître d'ouvrage délégué (MOD)

A contrario de l'AMO, le Maître d'ouvrage délégué (MOD) assure la maîtrise d'ouvrage en lieu et place de la personne pour le compte de laquelle l'ouvrage est réalisé. Lié par un contrat de mandat, le délégué exerce tout ou partie des responsabilités et des prérogatives du maître d'ouvrage.

Ses attributions peuvent concerner le choix des partenaires, la gestion administrative de l'opération, la signature des différents contrats, etc.

Entreprise du bâtiment

La principale mission d'une entreprise de bâtiment est de réaliser des travaux pour le compte du maître d'ouvrage.

Elle peut être désignée en tant qu'entreprise tous corps d'état, prendre la responsabilité globale de la réalisation des travaux et assurer la coordination des différents corps de métier.

Le maître d'ouvrage peut également avoir recours à plusieurs artisans spécialisés indépendants les uns des autres.

Coordination du Mouvement National de l'Habitat Participatif - Habitat Participatif France
Lavoir du Buisson Saint-Louis, 8 rue du Buisson Saint-Louis 75010 PARIS

Coordinateur National : Ludovic Parenty - 04 91 00 32 91 - ludovic.parenty@habitatparticipatif-france.fr
contact@habitatparticipatif-france.fr - www.habitatparticipatif-france.fr

SIRET:80203354800032